



### ORGANISATION

Équipe de droit public de Lyon (EDPL EA 666)  
Centre d'études et de recherches financières et fiscales (CERFF)

### INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Pauline Thivel : [pauline.thivel@univ-lyon3.fr](mailto:pauline.thivel@univ-lyon3.fr)

Tarif : 50€

Accès gratuit pour les étudiants et les enseignants-chercheurs

Éligible à la formation continue des avocats

(tarif pour ceux souhaitant bénéficier de cette possibilité : 80€)

### LIEU DE L'ÉVÈNEMENT

Auditorium Huvelin

Université Jean Moulin Lyon 3

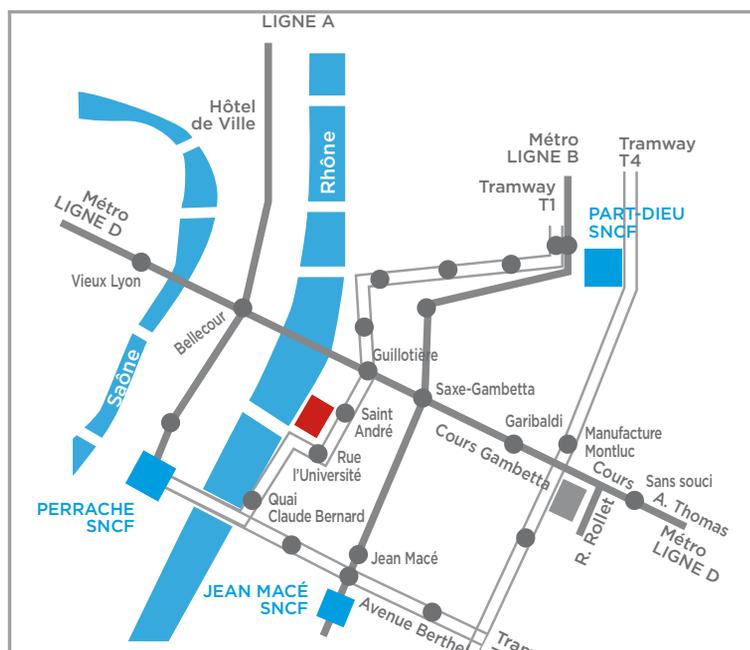
15, Quai Claude Bernard

BP 0638-69 239 Lyon Cedex 02

Tramway T1, Arrêt « Rue de l'Université » ou « Quai Claude Bernard »

### PLAN D'ACCÈS :

Plan d'accès au site



UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON III  
FACULTÉ DE DROIT

Équipe de droit public de Lyon (EDPL)  
Centre d'Études et de Recherches Financières et Fiscales (CERFF)

## COLLOQUE DU CERFF

# LA DÉPENSE LOCALE D'INVESTISSEMENT : UNE DÉPENSE D'AVENIR SOURCE D'INNOVATION

Vendredi 31 MARS 2017  
DE 9H00 À 17H

LYON

Auditorium HUVELIN  
Université Jean Moulin Lyon 3  
15 quai Claude Bernard - 69007 Lyon



Équipe de droit public de Lyon (EDPL)

Centre d'Études et de Recherches Financières et Fiscales (CERFF)

[WWW.FACDEDROIT.UNIV-LYON3.FR](http://WWW.FACDEDROIT.UNIV-LYON3.FR)



La participation des finances locales au redressement des finances publiques nationales conduit à s'interroger sur l'impact de la baisse de l'investissement local sur le développement durable des territoires mais aussi à saisir, au regard des principes constitutionnels de libre administration et d'autonomie financière, les innovations techniques de financement public et privé développées par les autorités locales pour faire face à la contrainte née de la règle européenne d'équilibre établie depuis 2012 par le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire. Ainsi les finances locales semblent sans cesse évoluer entre contrainte et liberté : elles constituent ainsi un cadre dynamique de réflexion et de création institutionnelle en perpétuelle évolution.

La lecture des rapports de la Cour des comptes et d'autres institutions portant sur la situation des finances publiques locales conduit à relever un investissement local modéré (environ +2,2% par an) dans le cadre pluriannuel de la loi de programmation des finances publiques 2012-2017, loi inscrite dans un contexte de tension des sources de financement public et privé. Il est aussi souvent fait état, dans certaines études ou rapports publics, d'une dépense locale d'investissement limitée aux compétences classiques alors qu'elle devrait être (ré)orientée vers des compétences nouvelles, dites d'avenir, car exigées par notre « société du numérique ». La critique porte par ailleurs sur l'absence d'évaluation et parfois de pertinence des choix budgétaires d'investissement. Enfin, le recours à l'endettement paraît contribuer en pratique assez faiblement au financement de l'investissement public local malgré la visibilité affichée d'un financement obligataire prépondérant avec la création en 2013 d'une Agence France locale chargée de prêter aux collectivités membres par l'émission d'emprunts sur les marchés internationaux de capitaux. En réponse à cette limitation de la dépense locale, de nouvelles stratégies et sources de financement apparaissent tel le mécénat territorial ou encore un dispositif de recherche de légitimité locale qu'est le budget participatif.

L'intérêt porté à la dépense locale d'investissement se justifie ainsi à un double titre : elle est non seulement une dépense d'avenir mais constitue également une source importante d'innovation de techniques comptables, budgétaires, financières ou fiscales.

### Matinée

- 9h00 Accueil**
- 9h45** Discours d'ouverture
- 10h00 *Éléments de problématique générale***  
par **Messaoud SAOUDI**, Maître de conférences de droit public, Université Lumière Lyon 2
- La dépense locale d'investissement, une dépense d'avenir à revisiter***  
séance présidée par **Michel LE CLAINCHE**, Rédacteur en chef de la revue Gestion & Finances Publiques
- 10h20 *Notion, structure et évolution de la dépense locale d'investissement***  
par **Julie MARCOFF**, Spécialiste de conjoncture des finances locales à La Banque Postale
- 10h40 *L'investissement local, un levier de développement rural***  
par **Luc WAYMEL**, Représentant de l'Association des maires ruraux de France (AMRF) et Maire de la commune de DRINCHAM (59)
- 11h00 *L'investissement local, un levier de développement touristique***  
par **Thierry ROLLAND**, DGS de la Ville de Palavas Les Flots
- 11h20 Pause**
- 11h30 *L'utilité politique de l'investissement public local***  
par **Mohamed MANSOUR**, Docteur en sciences économiques, Université Paris 2-Assas
- 11h50 *La dimension fiscale de la dépense locale d'investissement***  
par **Lukasz STANKIEWICZ**, Maître de conférences de droit public, Université Jean Moulin Lyon 3
- 12h30 Pause-déjeuner**

### Après-midi : 13h45-17h

- La dépense locale d'investissement, une dépense source d'innovation***  
séance présidée par **Cédric SZABO**, Directeur de l'Association des maires ruraux de France
- 14h00 *L'évaluation des coûts de fonctionnement des investissements locaux***  
par **Sylvie JOUBERT**, Maître de conférences de droit public, Université d'Evry-Paris - Saclay
- 14h20 *Des innovations budgétaires et comptables en matière d'investissement***  
par **Damien CATTEAU**, Maître de conférences de droit public, Université Jean Moulin Lyon 3
- 14h40 *Innovation à travers le budget participatif d'investissement***  
par **Pascal CLOUAIRE**, Adjoint au Maire de Grenoble, Délégué à la Démocratie Locale, à l'Économie de Proximité et à l'Europe.
- 15h00 Pause**
- 15h15 *Innovation à travers un financement bancaire original***  
par **Yann DOYEN**, Directeur Engagements à l'Agence France Locale
- 15h35 *Stratégies et sources de financement de la dépense locale d'investissement***  
par **Alexandre EVIN-LECLERC**, Consultant Secteur Public
- 16h00 *Synthèse de la journée*** par le Professeur **Jean-Luc ALBERT**, Aix-Marseille Université, Vice-Président de la Société Française de Finances Publiques (SFFP)
- 17h00 Fin du colloque**